

## INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

---

### Condition d'admission

Pour être admis au **Programme de formation professionnelle en AIPRP – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP – OPQ)** de l'AAPI ou à l'un de ses modules, vous ne devez satisfaire qu'à une seule exigence : **être membre de l'AAPI**.

### Marche à suivre

Pour vous inscrire, vous devez :

– **Si vous n'êtes pas membre de l'AAPI :**

- remplir le formulaire d'adhésion à l'AAPI, accessible dans le site Internet ([www.aapi.qc.ca](http://www.aapi.qc.ca));
- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca). Une facture vous sera envoyée, selon votre choix de date de facturation, confirmant ainsi vos choix d'inscription et votre accès électronique au *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information*, le cas échéant.

– **Si vous êtes membre de l'AAPI :**

- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca). Une facture vous sera envoyée, selon votre choix de date de facturation, confirmant ainsi vos choix d'inscription et votre accès électronique au *Guide en AIPRP pratique sur l'accès et la protection de l'information*, le cas échéant.

### Information générale

#### **Diffusion 2<sup>e</sup> session – Du 14 octobre 2020 au 19 janvier 2021**

Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. **Les cours sont donnés par visioconférence**. L'AAPI se réserve le droit d'annuler la diffusion des cours du PFPAIPRP – OPQ si elle juge le nombre de participants insuffisant.

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont indiqués sur le formulaire d'inscription ainsi que dans le présent document d'information. Ces frais incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier.

**Votre inscription est valide à la réception du formulaire.** Nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, en remplissant le formulaire d'inscription électronique accessible dans le site Internet de l'AAPI ou en nous transmettant le formulaire d'inscription par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de **l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AAPI)**, à l'adresse suivante : Formation professionnelle

## INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

---

AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1. **Les frais d'adhésion à l'AAPI ou d'inscription au Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ peuvent être acquittés par carte de crédit. Veuillez communiquer avec l'Association.**

### Politique d'annulation

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

#### Remplacement du participant

- **Programme régulier** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme régulier commencé.
- **Programme par module** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du module. Aucun remplacement n'est accepté une fois le module commencé.

#### Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : aucuns frais d'annulation.
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : 50 % des frais d'inscription sont exigibles.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : les frais d'inscription sont exigibles.

### Reconnaissance

**Le Barreau du Québec** | L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaire sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, est un dispensateur reconnu pour plusieurs de ses formations par le Barreau du Québec. Des changements à la procédure de reconnaissance des activités de formation ayant été apportés par le Barreau du Québec, il appartient dorénavant à chaque participant de présenter au Barreau son attestation de participation au **Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ** afin de faire reconnaître sa participation dans le cadre de la formation obligatoire continue des avocats.

**La Chambre des notaires** | Conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, les activités de formation qui ont un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle sont admissibles.

### Emploi-Québec

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du *Règlement sur les dépenses admissibles*, les formations données par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la*

## INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du Programme ainsi que les factures.

### **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé**

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé aux bureaux de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.

### TARIFICATION ET PROMOTION – 9<sup>E</sup> ÉDITION – 2<sup>E</sup> SESSION - 2020/2021

#### OPTION A – PROGRAMME RÉGULIER menant à l'attestation professionnelle en AIPRP

| 10 cours – 11 jours

##### Tarification régulière

**3695 \$**

##### Tarification promotionnelle

Offre valide jusqu'au 2 octobre 2020

**3025 \$**

Plusieurs avantages à vous inscrire au Programme régulier du PFP AIPRP – OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant
- Une réduction additionnelle de 5 % sur l'offre promotionnelle, applicable à partir de la deuxième inscription d'une même organisation
- Les participants au Programme régulier obtiennent :
  - un accès gratuit au *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information*, publié en ligne par les Éditions Yvon Blais;
  - l'émission de 8 unités de formation continue (UFC) par la FEP de l'Université de Montréal, et ce, sans frais.
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels
- L'obtention de l'attestation professionnelle octroyée par l'AAPI et la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal à tout participant au Programme après la réussite de l'examen
- L'attestation professionnelle en AIPRP permet au membre qui le demande d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs de l'attestation professionnelle en AIPRP publié dans le site Internet de l'AAPI.

**Note : Les tarifications régulière et promotionnelle ne comprennent pas les frais d'examen en ligne de 165\$ exigés par la FEP de l'UdeM, lesquels sont payables lors de la passation de l'examen.**

## INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

---

### OPTIONS B<sub>1</sub> à B<sub>3</sub> – PROGRAMME PAR MODULE menant à une attestation de suivi

OPTION B<sub>1</sub> – MODULE LAIPRP  
Législation en AI et en PRP  
3 cours – 4 jours

1495 \$

OPTION B<sub>2</sub> – MODULE AGI  
Accès et gestion de l'information  
6 cours – 7 jours

2205 \$

OPTION B<sub>3</sub> – MODULE PGRP  
Protection et gestion des  
renseignements personnels  
7 cours – 8 jours

2520 \$

Plusieurs avantages à vous inscrire aux modules du PFPaipRP – OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant.
- Des facilités de paiement adaptées à votre calendrier financier. Renseignez-vous!
- **Les participants aux modules obtiennent un accès à tarif privilégié au *Guide sur l'accès et la protection de l'information*, publié en ligne par les Éditions Yvon Blais.**
- L'obtention d'une attestation de suivi par module émise par l'AAPI et l'émission d'unités de formation continue (UFC) par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels.

**GUIDE PRATIQUE SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION  
Y AVOIR ACCÈS À OU SE LE PROCURER OBLIGATOIREMENT :  
Pour obtenir la tarification privilégiée, veuillez communiquer avec l'AAPI.**

## DIFFUSION DE LA 2<sup>E</sup> SESSION DE LA 9<sup>E</sup> ÉDITION DU PFPaipRP–OPQ

→ **PAR VISIOCONFÉRENCE**

**Du 14 octobre 2020 au 19 janvier 2021**